

Communiqué de presse

Paris, le 21 juin 2007

Mode éthique : Article 23 reçoit le prix Elan de mode

Seulement 3 mois après son lancement en boutique, Article 23, dernier né de la mode éthique s'est vu remettre hier le prix Elan de mode par la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin.

Un prix récompensant cette année « *les marques de mode éthique et leur démarche altruiste, aussi originales que complémentaires* ». Une reconnaissance donc pour un projet jeune, dynamique et branché, mêlant développement durable et mode.

2007 : la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin prime la mode éthique

Pour sa 5^{ème} édition, la remise des prix Elan de Mode a mis à l'honneur 12 marques de mode éthique. Elle distingue ainsi des hommes et des femmes qui, par leur esprit d'entreprise, leur audace créative et leur sens de la mode, contribuent au rayonnement et à la mise en lumière du prêt-à-porter féminin français.

Les prix ont été remis par Lady Owen Jones, Ambassadrice de Bonne Volonté à l'UNESCO, au Musée des arts décoratifs de Paris.

Article 23 : mode et éthique

Avec ses collections en coton 100% bio équitable, Article 23 propose des lignes audacieuses mêlant evening wear et sportswear, avec de subtiles influences 50's et 70's.

Lancée par la Compagnie du Commerce Equitable et dessinée par Adam Love, la marque est fabriquée en Inde selon les critères du commerce équitable. Elle permet à 120 jeunes femmes en situation précaire en raison de leur caste, de vivre dignement de leur travail.

Elle est notamment distribuée dans le réseau de boutiques Alter Mundi. Plus d'informations sur www.article-23.com

Contact presse : Guillaume Guitton – 01 55 87 55 34 – presse@article-23.com

Contact commercial : 01 40 21 06 12 – info@article-23.com



art.23:



Article 23 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen

“Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine”